



**COMPTE RENDU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU MARDI 15 DECEMBRE 2020**

**Le 15 décembre 2020 à 18h30**

le conseil communautaire de la communauté de communes « Marches du Velay - Rochebaron » légalement convoqué le 9 décembre 2020, s'est réuni à la salle polyvalente de Sainte-Sigolène sous la Présidence de Monsieur Xavier DELPY, Président.

**ETAIENT PRESENTS :**

DELPY Xavier (avec pouvoir de FAVIER Christianne), **Président**

LYONNET Jean Paul – FREYSSENET Dominique – RIFFARD Patrick – MONCHER Jean-Pierre – TREVEYS Marc – MONTAGNON Jean-Philippe – PETIT Eric

**Vice-Présidents,**

LIOTHIER Claudine - REY-MANIFICAT Dominique - BRUN Pierre – PONCET André – COLLANGE Christian, **Conseillers délégués,**

ARNAUD Sandrine – BENVENUTO-DECHAUX Sonia – BLANGARIN Catherine – BONNEFOY Christian – BONNET Delphine – BORY René – BOURGIN-BAREL Paul – BRAYE Yves – BRUN Adeline – CHALAMET Yvan – CONVERS Jean François – DI VINCENZO Caroline – DUPLAIN Jocelyne – FREYSSENET-PEYRARD Mathieu (avec pouvoir de CHAUSSINAND Sandrine) – GAMEIRO Isabelle – GERPHAGNON Antoine – GESSEN Jeanine – GUILLOT Françoise – JAMON Luc – LAMBERT Céline – MAISONNEUVE Denise – MASSON-COLOMBET Valérie - MICHEL-DELEAGE Christelle – PETIOT Christine (avec pouvoir de GIRAUDON Jean-Pierre) – PICHON Cécile – ROUCHOUSE Didier – Alain SAEZ (avec pouvoir de JOLIVET Guy), **conseillers communautaires titulaires**, formant la majorité des conseillers communautaires.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES LES CONSEILLERS CI-APRES :** CHAUSSINAND Sandrine (a donné pouvoir à FREYSSENET-PEYRARD Mathieu) - ETEOCLE Pierre – GIRAUDON Jean-Pierre (a donné pouvoir à PETIOT Christine) - JOLIVET Guy (a donné pouvoir à SAEZ Alain)

**ETAIENT ABSENTS :** /

Mme Claudine LIOTHIER est élue secrétaire de séance.

La réunion débute à 18h40. Le Président Xavier DELPY procède à l'appel des présents. Il demande si des observations sont à formuler sur le compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire précédent du 24 novembre 2020. Aucune remarque n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### 1- DELIBERATION N° CCMVR20-12-15-01

#### **OBJET : Projet de Recyclerie – Portage immobilier – Zone du Patural**

Rapporteur : *Le Vice-Président, Dominique FREYSSENET*

Le Conseil Communautaire,  
Après avoir délibéré, après vote à main levée, à l'unanimité,

- **autorise :**
  - le portage par la Communauté de communes du volet immobilier de ce projet sur la Zone du Patural à Bas en Basset, avec les réserves suivantes :
    - Que les participations financières des différents partenaires permettent d'assurer un niveau de loyer à l'utilisateur du bâtiment ne mettant pas en danger l'exploitation du projet et qu'elles permettent également le remboursement de l'emprunt par la communauté de communes (équivalent au reste à charge) dans un délai raisonnable.
- **autorise le Président :**
  - à déposer toutes demandes de subventions et appels à projets pour la réalisation de ce bâtiment,
  - à déposer toutes demandes d'urbanisme nécessaires,
  - à signer toutes conventions et accords financiers avec les partenaires de ce projet,
  - à contracter les emprunts utiles au financement du restant à charge.

### 2- DELIBERATION N° CCMVR20-12-15-02

#### **OBJET : Demande de terrain Entreprise STTP – ZA Les Pins**

Rapporteur : *Le Vice-Président, Dominique FREYSSENET*

Le Conseil Communautaire,  
Après avoir délibéré, après vote à main levée, à l'unanimité,  
- **approuve** la cession de l'ilôt n°1 de l'extension de la ZA des Pins sur la commune de Sainte-Sigolène d'environ 20 215 m<sup>2</sup> en surface totale pour une surface utile d'environ 18 040 m<sup>2</sup> augmentée des talus en rapport avec cette surface utile à l'entreprise STTP ou à toute société pouvant se substituer pour la réalisation de ce projet au prix de 38 €/HT/m<sup>2</sup> soit une vente totale d'environ 685 520 € HT.  
- **dit** que cette délibération aura une durée de validité de 8 mois.  
- **autorise** le Président ou son représentant à signer l'acte de cession avec ladite société,  
- **charge** le Président de l'exécution de la présente et de tous les actes afférents.

### 3- DELIBERATION N° CCMVR20-12-15-03

#### **OBJET : Modification Cofinancement Leader – Résidence sénior – Monistrol sur Loire**

Rapporteur : *Le Vice-Président, Dominique FREYSSENET*

Le Conseil Communautaire,  
Après avoir délibéré, après vote à main levée, à l'unanimité,

- **valide** la subvention de 7 247.98 € (Assiette éligible : 90 599.84 € HT/Montant LEADER : 28991.92 € HT) en indiquant que ce montant est un montant maximum qui pourra être diminué en fonction des aides Leader attribuées et en remplacement de l'aide votée le 19 décembre 2017.
- **charge** Monsieur le Président de notifier cette décision d'attribution au porteur de projet concerné.
- **charge** Monsieur le Président de procéder au versement de l'aide financière correspondante.
- **décide** le retrait de la délibération N° CCMVR17-12-19-03 du 19 décembre 2017 ayant le même objet.

## TRANSITION ECOLOGIQUE

### 4- DELIBERATION N° CCMVR20-12-15-04

### **OBJET : Elaboration Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et démarche Territoire à Energie POSitive (TEPOS)**

Rapporteur : *Le Vice-Président, Jean Pierre MONCHER*

Le PCAET est obligatoire pour deux communautés de Communes du territoire du PETR de la Jeune Loire du fait de leurs populations supérieures à 20 000 habitants (CC Marches du Velay Rochebaron et CC Loire Semène). Il a été décidé de mener le travail autour du PCAET à l'échelle du territoire de la Jeune Loire et donc des cinq communautés de Communes.

Il a été décidé d'adjoindre parallèlement à cet outil de planification une démarche Territoire à Energie POSitive (TEPOS) pour travailler avec plus d'attention et fixer des ambitions plus élevées pour la partie « Energie » du PCAET.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré, après vote à main levée, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessous,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention relative au financement de cette étude avec le PETR.

DEPENSES		RECETTES	
VOLET TEPOS : prestation d'étude (HT)	32 721,40 €	ADEME	19 632,50 €
		LEADER (estimé)	6 544,62 €
		Autofinancement PETR	6 544,28 €
VOLET PCAET :	63 078,60 €	LEADER (estimé)	9 455,38 €
		CC Marches du Velay Rochebaron, CC Loire Semène, CC Haut-Lignon, CC Pays de Montfaucon, CC des Sucs	53 623,22 €
TOTAL HT	95 800,00 €	TOTAL	95 800,00 €

Répartition par Communauté de Communes :

	CCHL	CCLS	CCPM	CCMVR	CCDS
En HT	5 094,21 €	12 762,33 €	5 137,10 €	19 218,56 €	11 411,02 €
En TTC	6 113.05 €	15 374.80 €	6 164.52 €	23 062, 27 €	13 693, 23 €

Le coût refacturé à la Communauté de Communes « Marches du Velay Rochebaron » par le PETR de la Jeune Loire sera donc de 19.218,56 € HT.

## PATRIMOINE INTERCOMMUNAL

### 5- DELIBERATION N° CCMVR20-12-15-05

#### **OBJET : Cabanes Perchées - Boisset**

Rapporteur : *Le Vice-Président, Eric PETIT*

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré, après vote à main levée, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet d'aménagement du village dans les arbres à Boisset ;
- **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté ci-dessous ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes l'aide de la Région pour les travaux au Village dans arbres à Boisset.
- **AUTORISE** le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le plan de financement :

Dépenses		Recettes	
Objet	Montant HT	Poste	Montant HT
Travaux de remise en état ; Installation de nouveaux jeux	50 000 €	Région (30%)	15 000 €
		CCMVR	35 000 €
TOTAL	50 000 €	TOTAL	50 000 €

## ENFANCE JEUNESSE

### 6- DELIBERATION N° CCMVR20-12-15-06

#### **OBJET : Modification de membres dans la commission thématique « Enfance Jeunesse »**

Rapporteur : *La Conseillère déléguée, Claudine LIOTHIER*

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré, après vote à main levée, à l'unanimité,

- **décide** de remplacer Valérie GIRAUD par Karine PAULET en tant que membre titulaire au sein de la commission thématique intercommunale « Enfance Jeunesse », (composition de la commission reprise ci-après),
- **charge** le Président de l'exécution de la présente.

Commune	ENFANCE / JEUNESSE		
	Titulaire	Titulaire	Titulaire
Bas en Basset	Emilie BLASSY	Valérie BRUN	Stéphanie DESPREAUX
Monistrol sur	Sonia BENVENUTO	Vincent DECROIX	Valérie MASSON
Sainte Sigolène	Isabelle GAMEIRO	Delphine BONNET	Karine PAULET
	Titulaire	Titulaire	
Beauzac	Céline LAMBERT	Jeanine GESSEN	
Saint Pal de Mons	Pierre LARDON	Nathalie MARTORELL	
	Titulaire	Suppléant	
Boisset	Myriam BOURGIN	David CAPDEVIELLE	
La Chapelle	Marie-Laure FAYARD	Caroline DI VINCENZO	
Les Villettes	Cécile PICHON	Claire MOURIER	
Malvalette	Marion VACHER	Brigitte DEFOUR	
Saint André de	Xavier DELPY	Patrick BELHOMME	
Saint Pal de Chal.	Elisabeth GARBIL	Thérèse VALENTIN	
Solignac sous	Gregory CHARREYRE	Dominique REY	
Tiranges	Charlotte GARNIER	Emmanuelle BREUYRE	
Valprivas	Claudine LIOTHIER	Marcel Lauricella	

#### 7- DELIBERATION N° CCMVR20-12-15-07

### **OBJET : Convention AJC « Animation Jeunesse de Coopération »**

Rapporteur : La Conseillère déléguée, Claudine LIOTHIER

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré, après vote à main levée, à l'unanimité,

- **valide** la convention entre l'association porteuse de projet dans le cadre de la « fête des arts » et la CCMVR,
- **autorise** le Président à signer ladite convention.

#### 8- DELIBERATION N° CCMVR20-12-15-08

### **OBJET : Convention loyers périscolaires à Sainte Sigolène - Avenant N°1**

Rapporteur : La Conseillère déléguée, Claudine LIOTHIER

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré, après vote à main levée, à l'unanimité,

- **valide** l'avenant N°1 à la convention d'occupation des locaux du bâtiment « Ecole publique à Sainte-Sigolène, salle périscolaire » (les Temps d'Accueils Périscolaires (TAP) s'étant terminés en juin 2020.)
- **autorise** le Président à signer ledit avenant,
- **autorise** le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution dudit avenant.

**La question « Subvention complémentaire Covid EIMD » inscrite à l'ordre du jour n'a pas fait l'objet d'une décision. Les membres du conseil souhaitent un complément d'information, cette question sera inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil.**

## FINANCES PROSPECTIVE

### 9- DELIBERATION N° CCMVR20-12-15-09

#### **OBJET : Modification subventions aux associations 2020**

Rapporteur : *Le Conseiller délégué, rapporteur commission Finances Pierre BRUN*

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré, après vote à main levée, à l'unanimité,

- **annule** le versement de la subvention pour l'organisation du trail de Tiranges (1 500 €) et pour l'association cinémagie (700 €) (événements annulés)
- **approuve** les montants des subventions complémentaires aux associations ACIJA, la crèche toboggan et l'OTI Marches du Velay Rochebaron selon le tableau ci-dessous,
- **inscrit** les crédits nécessaires à la décision modificative n°3 du Budget Principal 2020

Il est proposé d'annuler ou de modifier comme suit le montant des subventions pour l'année 2020 aux associations suivantes :

Secteur	Code Fonction	Associations	Rappel montants subvention de fonctionnement associations 2020 (voté le 16/06/2020)	Suppression subvention ou subvention complémentaires	Montants subvention de fonctionnement associations 2020 après modifications
Communication	023	Cinémagie	700,00 €	- 700 ,00 €	<b>0 €</b>
Tourisme	95	TRAIL TIRANGES	1 500,00 €	- 1 500,00 €	<b>0 €</b>
	95	OTI Marches Du Velay Rochebaron	220 745 .00 €	+ 37 989.38 €	<b>258 734.38 €</b>
Enfance jeunesse	422	ACIJA	156 600,00 €	+ 6 650,00 €	<b>163 250,00 €</b>
	64	Crèche Toboggan - Ste Sigolène	178 000,00 €	+ 10 000,00 €	<b>188 000,00 €</b>
<b>Total</b>				<b>+ 52 439.38 €</b>	

### 10- DELIBERATION N° CCMVR20-12-15-10

#### **OBJET : Avances subventions 2021**

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré, après vote à main levée, à l'unanimité,

- **approuve** le versement d'avances sur subventions 2021 destinées aux associations avant le vote du budget primitif 2021 et détaillées ci-dessous,
- **inscrit** les crédits au budget primitif 2021 de la collectivité.

COMPTE	FONCTION	Organismes	Avances 2020	Subventions 2020 (dont avance)	Avances 2021
6574	<b>Administration générale et Communication</b>				
	20	COS	<b>7 268,00 €</b>	14 535,00 €	<b>7 268,00 €</b>
	<b>Enfance Jeunesse et Culture</b>				
	311	ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUES ET DE DANSES DES MARCHES DU VELAY	<b>85 000,00 €</b>	340 000,00 €	<b>85 000,00 €</b>
	421	CAP EVASION	<b>23 873,00 €</b>	95 492,00 €	<b>23 873,00 €</b>
	421	L ECHAP TOI	<b>35 977,25 €</b>	143 909,00 €	<b>35 977,25 €</b>
	421	CENTRE LOISIRS LE BEAUVOIR	<b>42 500,00 €</b>	170 000,00 €	<b>42 500,00 €</b>
	421	FAMILLES RURALES PLANET'AIR STE SIGOLENE	<b>55 239,50 €</b>	220 958,00 €	<b>55 239,50 €</b>
	421	OXYGENE	<b>30 534,25 €</b>	122 137,00 €	<b>30 534,25 €</b>
	421	FAMILLES RURALES ASSOC. ST PAL DE MONS (ALSH LES SYMPA LOU)	<b>22 712,50 €</b>	90 850,00 €	<b>22 712,50 €</b>
	422	LU DOTHEQUE RICOCHET	<b>15 255,50 €</b>	61 022,00 €	<b>15 255,50 €</b>
	421	ALSH ARC EN JEUX	<b>24 125,00 €</b>	96 500,00 €	<b>24 125,00 €</b>
	421	ALSH DU PLATEAU DE CHALENCON	<b>7 500,00 €</b>	30 000,00 €	<b>7 500,00 €</b>
	422	FAMILLES RURALES CLUB JEUNESSE MONISTROL	<b>10 000,00 €</b>	40 000,00 €	<b>10 000,00 €</b>
	422	LA MAGIE DU JEU	<b>8 770,00 €</b>	35 080,00 €	<b>8 770,00 €</b>
	422	ACIJA	<b>39 150,00 €</b>	156 600,00 €	<b>39 150,00 €</b>
	422	MJC LE MONTEIL	<b>13 482,50 €</b>	53 930,00 €	<b>13 482,50 €</b>
	64	TOBOGGAN	<b>44 500,00 €</b>	178 000,00 €	<b>44 500,00 €</b>
	64	CRECHE LES MARMOUSETS	<b>52 500,00 €</b>	210 000,00 €	<b>52 500,00 €</b>
	64	LES 6 LOUPIOTS EN MARCHE RAM	<b>23 600,00 €</b>	94 400,00 €	<b>23 600,00 €</b>
	64	AU ROYAUME DES LUTINS	<b>22 650,00 €</b>	90 600,00 €	<b>22 650,00 €</b>
	64	PIROUETTE	<b>30 000,00 €</b>	120 000,00 €	<b>30 000,00 €</b>
	64	LES 6 LOUPIOTS EN MARCHE Micro-Crèche	<b>11 800,00 €</b>	47 200,00 €	<b>11 800,00 €</b>
	64	RAM LA FARANDOLE	<b>7 500,00 €</b>	30 000,00 €	<b>7 500,00 €</b>
	<b>Tourisme</b>				
	95	OTI CCMVR	<b>55 186,25 €</b>	220 745,00 €	<b>55 186,25 €</b>

**11- DELIBERATION N° CCMVR20-12-15-11**

**OBJET : Ouverture de crédits anticipés en section d'investissement pour l'exercice 2021 au budget principal**

Le Conseil Communautaire,

- Après avoir délibéré, après vote à main levée, à l'unanimité, **autorise** l'ouverture de crédits anticipés d'un montant de 179 500.00 € en section d'investissement pour l'exercice 2021 sur le budget principal.

Compte	Fonction	Libellé	Objet	Montant TTC
204132	90	Subvention d'équipement bâtiments et installations versée au département	Immobilier d'entreprise	10 000,00 €
20421	90	Subvention d'équipement aux personnes de droit privé sur les biens mobiliers matériels et études	FIL	10 000,00 €
2051	020	Concessions et droits similaires	Logiciel vote électronique	9 000,00 €
	311		Licence Adobe Photoshop	500,00 €
	95		Site internet "Territoire d'excellence pleine nature "	30 000,00 €
2135	95	Installations générales agencements et aménagements des constructions	Rénovation et aménagement cabanes perchées	60 000,00 €
2181	95	Installation générale agencement et aménagements divers	Panneaux espace trail	10 000,00 €
2183	020	Matériel de bureau et matériel informatique	Matériel informatique	2 500,00 €
2184	6410	Mobilier	Achat mobiliers MAM	7 500,00 €
2313	64	Constructions	Maitrise d'œuvre	20 000.00 €
2315	95	Installation matériel et outillages techniques	Aménagement parc de la biodiversité	20 000,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>179 500.00 €</b>

## 12- DELIBERATION N° CCMVR20-12-15-12

### **OBJET : Ouverture de crédits anticipés en section d'investissement pour l'exercice 2021 au budget annexe Ordures ménagères**

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré, après vote à main levée, à l'unanimité, **autorise** l'ouvertures de crédits anticipés d'un montant de 155 000.00 € en section d'investissement pour l'exercice 2021 sur le budget annexe ordures ménagères.

Compte	Fonction	Libellé	Objet	Montant TTC
2158	812	Autres installations matériels et outillages	Achat de colonnes semi enterrées et colonnes aériennes	140 000,00 €
21571	812	Matériels roulants	Grosses réparations sur camion	15 000,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>155 000,00 €</b>

### 13- DELIBERATION N° CCMVR20-12-15-13

#### **OBJET : Ouverture de crédits anticipés en section d'investissement pour l'exercice 2021 au budget annexe Clos de Lorette**

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré, après vote à main levée, à l'unanimité, **autorise** l'ouvertures de crédits anticipés d'un montant de 50 000 € en section d'investissement pour l'exercice 2021 sur le budget Annexe Clos de Lorette.

Compte	Fonction	Libellé	Objet	Montant TTC
2135	71	Installation générale agencement et aménagements des constructions	Création accès bâtiment	50 000 €

### 14- DELIBERATION N° CCMVR20-12-15-14

#### **OBJET : Ouverture de crédits anticipés en section d'investissement pour l'exercice 2021 au budget annexe Gîtes touristiques**

Compte	Fonction	Libellé	Objet	Montant TTC
2184	95	Mobilier	Achat mobiliers Gîtes	3 400,00 €

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré, après vote à main levée, à l'unanimité, **autorise** l'ouvertures de crédits anticipés d'un montant de 3 400.00 € en section d'investissement pour l'exercice 2021 sur le budget annexe gîtes touristiques.

### 15- DELIBERATION N° CCMVR20-12-15-15

#### **OBJET : Attributions de compensation (AC) provisoires 2021**

Rapporteur : *Le Conseiller délégué, rapporteur commission Finances Pierre BRUN*

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré, après vote à main levée, à l'unanimité des votes exprimés, (POUR : 38 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 6 : BLANGARIN Catherine – BORY René – BOURGIN-BAREL Paul – GUILLOT Françoise – SAEZ Alain avec pouvoir de FAVIER Christianne)

- **adopte** les montants des AC provisoires 2021 qui seront versées par douzième à partir de janvier 2021 (tableau en annexe à la présente)
- **précise** que les montants des attributions de compensation provisoires 2021 seront notifiés aux communes.

Communes	AC provisoires 2021
Bas en Basset	87 245,00 €
Beauzac	509 873,00 €
Boisset	7 001,00 €
La Chapelle d'Aurec	204 564,00 €
Les Villettes	232 941,00 €
Monistrol sur Loire	1 121 616,00 €
St Pal de Chalencon	110 225,00 €
St Pal de Mons	639 649,00 €
Ste Sigolène	2 280 347,00 €
Tiranges	49 299,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 242 760,00 €</b>

Communes	AC provisoires 2021
Malvalette	-17 430,00 €
Solignac sous Roche	-3 521,00 €
St André de Chalencon	-4 789,00 €
Valprivas	-1 298,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>-27 038,00 €</b>

**16- DELIBERATION N° CCMVR20-12-15-16**

**OBJET : Actualisation des enveloppes financières 2020 de fonctionnement dans le cadre des conventions de coopération pour la gestion de l'entretien des ZAE transférées**

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré, après vote à main levée, à l'unanimité, **décide** de réactualiser le montant des enveloppes financières 2020 de fonctionnement dans le cadre des conventions de coopération pour la gestion de l'entretien des ZAE transférées pour l'année 2020 comme prévu ci-après.

COMMUNES	ZA	FONCTIONNEMENT BASE 2017	<i>POUR RAPPEL ENVELOPPE 2019 CONVENTION GESTION ZAE</i>	ENVELOPPE 2020 CONVENTION GESTION ZAE
Bas en Basset	ZA Pré du Milieu	5 513 €	10 992,60 €	11 113,52 €
	ZA LA GARE	5 242 €		
Beauzac	ZA Pirolles - Suc de Chabanou	3 224 €	3 294,85 €	3331,09 €
La Chapelle d'Aurec	ZA Montusclat	3 105 €	3 173,53 €	3 208,44 €
Les Villettes	ZA DU ROUSSET	1 181 €	8 627,87 €	8 722,78 €
	ZA LACHAUD	7 260 €		
Monistrol-sur- Loire	ZA La Borie - Chavanon	31 456 €	84 129,35 €	85 054,77 €
		8 592 €		
	ZA Pecher- Moleton-Lachaud	30 045 €		
	ZA Le Mazel	12 216 €		
Saint-Pal-de Mons	Pôle industriel ZA Campines - Les Pins - Courtannes	17 131 €	17 509,51 €	17 702,11 €
Ste-Sigolène	Pôle industriel ZA des Taillas- la Guide	70 564 €	73 049,81 €	73 853,36 €
	ZA CHANIBEAU	905 €		
<b>TOTAL</b>		196 435 €	200 777,52 €	202 986,07 €

**17- DELIBERATION N° CCMVR20-12-15-17****OBJET : Décision Modificative N°3- Budget principal**

Le Conseil Communautaire,  
Après avoir délibéré, après vote à main levée, à l'unanimité, **approuve** la Décision Modificative n°3 du Budget Principal.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-811-413 : Contrats de prestations de services	0,00 €	36 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-82875-90 : Aux communes membres du GFP	0,00 €	2 988,07 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>38 988,07 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-022-01 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	36 239,38 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>36 239,38 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	93 686,07 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>93 686,07 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-8574-023 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8574-422 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0,00 €	6 650,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8574-84 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8574-95 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	1 500,00 €	37 989,38 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>2 200,00 €</b>	<b>54 639,38 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-8745-95 : Subventions aux personnes de droit privé	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-878-413 : Autres charges exceptionnelles	0,00 €	73 500,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>35 000,00 €</b>	<b>73 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>167 125,45 €</b>	<b>167 125,45 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	93 686,07 €	0,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>93 686,07 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2315-020 : Installations, matériel et outillage techniques	93 686,07 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>93 686,07 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVE STISSEMENT</b>	<b>93 686,07 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>93 686,07 €</b>	<b>0,00 €</b>

**18- DELIBERATION N° CCMVR20-12-15-18****OBJET : Décision Modificative n°1 – Budget Annexe ordures ménagères**

Le Conseil Communautaire,  
Après avoir délibéré, après vote à main levée, à l'unanimité, approuve la Décision Modificative n°1 du Budget Annexe ordures ménagères.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-81551-812 : Matériel roulant	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-022-812 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

### 19- DELIBERATION N° CCMVR20-12-15-19

Rapporteur : Le Conseiller délégué, rapporteur commission Finances Pierre BRUN

Le Conseil Communautaire,  
Après avoir délibéré, après vote à main levée, à l'unanimité, **approuve** la Décision Modificative n°1 du Budget Annexe gîtes touristiques.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6574-95 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0,00 €	2 320,70 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 320,70 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6745-95 : Subventions aux personnes de droit privé	2 320,70 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>2 320,70 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 320,70 €</b>	<b>2 320,70 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

### 20- DELIBERATION N° CCMVR20-12-15-20

#### **OBJET : Décision Modificative n°2 – Budget Annexe ZA du Breyre**

Le Conseil Communautaire,  
Après avoir délibéré, après vote à main levée, à l'unanimité, **approuve** la Décision Modificative n°2 du Budget Annexe ZA du Breyre.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R-71355-90 : Variation des stocks de terrains aménagés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 000,00 €
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>22 000,00 €</b>
R-7015-90 : Ventes de terrains aménagés	0,00 €	0,00 €	22 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>22 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>22 000,00 €</b>	<b>22 000,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-3555-90 : Terrains aménagés	0,00 €	22 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>22 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-1641-90 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 000,00 €
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>22 000,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>22 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>22 000,00 €</b>

### 21- DELIBERATION N° CCMVR20-12-15-21

#### **OBJET : Décision Modificative n°1 – Budget Annexe bâtiments locatifs 2020**

Le Conseil Communautaire,  
Après avoir délibéré, après vote à main levée, à l'unanimité, **approuve** la Décision Modificative n°1 du Budget Annexe bâtiments locatifs.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-8227-90 : Frais d'actes et de contentieux	0,00 €	5 955,91 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 955,91 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-777-90 : Quote-part des subventions d'investissement transférées au comp	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 955,91 €
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 955,91 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 955,91 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 955,91 €</b>
<b> INVE STISSEMENT</b>				
R-024-90 : Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 955,91 €
<b>TOTAL R 024 : Produits de cessions</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 955,91 €</b>
D-13913-90 : Départements	0,00 €	5 955,91 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 955,91 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVE STISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 955,91 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 955,91 €</b>

## 22- DELIBERATION N° CCMVR20-12-15-22

### **OBJET : Décision Modificative n°1 – Budget Annexe ZA du Patural 2020**

Le Conseil Communautaire,  
Après avoir délibéré, après vote à main levée, à l'unanimité, **approuve** la Décision Modificative n°1 du Budget Annexe ZA du Patural.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
R-71355-90 : Variation des stocks de terrains aménagés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	26 575,14 €
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>26 575,14 €</b>
R-7015-90 : Ventes de terrains aménagés	0,00 €	0,00 €	26 575,14 €	0,00 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>26 575,14 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>26 575,14 €</b>	<b>26 575,14 €</b>
<b> INVE STISSEMENT</b>				
D-3555-90 : Terrains aménagés	0,00 €	26 575,14 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>26 575,14 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-1641-90 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	26 575,14 €
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>26 575,14 €</b>
<b>Total INVE STISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>26 575,14 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>26 575,14 €</b>

## 23- DELIBERATION N° CCMVR20-12-15-23

### **OBJET : Décision Modificative n°1 – Budget Annexe ZA de Piroles 2020**

Rapporteur : *Le Conseiller délégué, rapporteur commission Finances Pierre BRUN*

Après avoir délibéré, après vote à main levée, à l'unanimité, **approuve** la Décision Modificative n°1 du Budget Annexe ZA de Piroles.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R-71355-90 : Variation des stocks de terrains aménagés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	80 000,00 €
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>80 000,00 €</b>
R-7015-90 : Ventes de terrains aménagés	0,00 €	0,00 €	80 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>80 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>80 000,00 €</b>	<b>80 000,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-3555-90 : Terrains aménagés	0,00 €	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>80 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-1641-90 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	80 000,00 €
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>80 000,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>80 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>80 000,00 €</b>

#### 24- DELIBERATION N° CCMVR20-12-15-24

### **OBJET : Décision Modificative n°1 – Budget Annexe ZA de Montusclat 2020**

Rapporteur : *Le Conseiller délégué, rapporteur commission Finances Pierre BRUN*

Après avoir délibéré, après vote à main levée, à l'unanimité, **approuve** la Décision Modificative n°1 du Budget Annexe ZA de Montusclat.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R-71355-90 : Variation des stocks de terrains aménagés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	90 000,00 €
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>90 000,00 €</b>
R-74718-90 : Autres	0,00 €	0,00 €	90 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>90 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>90 000,00 €</b>	<b>90 000,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-3555-90 : Terrains aménagés	0,00 €	90 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>90 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-1641-90 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	90 000,00 €
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>90 000,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>90 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>90 000,00 €</b>

#### 25- DELIBERATION N° CCMVR20-12-15-25

### **OBJET : Clôture du Budget Annexe « Fil cuivré » - St Pal de Chalencon**

Rapporteur : *Le Conseiller délégué, rapporteur commission Finances Pierre BRUN*

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré, après vote à main levée, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Président :

- à clore le budget « Fil Cuivré » en date du 31/12/2020,

- à reprendre tous les résultats au budget général 2021 (Résultat de fonctionnement : 102 952.40 € - Résultat d'investissement : 1.00 €)

**26- DELIBERATION N° CCMVR20-12-15-26**

**OBJET : Clôture du Budget Annexe « Atelier Relais Rousset » - Les Villettes**

*Rapporteur : Le Conseiller délégué, rapporteur commission Finances Pierre BRUN*

Le Conseil Communautaire,  
Après avoir délibéré, après vote à main levée, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Président à clore le budget « Atelier Relais Rousset » en date du 31/12/2020 et de reprendre tous les résultats au budget général 2021 (Résultat de fonctionnement : - 3 023.93€ - Résultat d'investissement : 1 565.83 €)

**27- DELIBERATION N° CCMVR20-12-15-27**

**OBJET : Attribution de fonds de concours Petit Patrimoine 2020 – Saint Pal de Mons**

*Rapporteur : Le Conseiller délégué, rapporteur commission Finances Pierre BRUN*

Le Conseil Communautaire,  
Après avoir délibéré, après vote à main levée, à l'unanimité, **ATTRIBUE** un fonds de concours de 5 000 € à la commune de Saint Pal de Mons pour la réfection d'un mur en pierres au lieu-dit Fruges (coût prévisionnel 18 742,80 €).

**RESSOURCES HUMAINES**

**28- DELIBERATION N° CCMVR20-12-15-28**

**OBJET : Rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes et plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle dans la fonction publique**

*Rapporteur : Le Président, Xavier DELPY*

Le Conseil Communautaire,  
Après avoir délibéré, après vote à main levée, à l'unanimité, **prend acte** de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes 2020 et du plan d'actions 2021 relatif à l'égalité professionnelle dans la fonction publique.

**DIVERS**

**29- DELIBERATION N° CCMVR20-12-15-29**

**OBJET : Motion contre le démantèlement des services publics en milieu rural**

*Rapporteur : Le Président, Xavier DELPY  
(Christine PETIOT ne prend pas part au vote)*

Le Conseil Communautaire,  
Après avoir délibéré, après vote à main levée, *Christine PETIOT ne prend pas part au vote*,  
à l'unanimité des votes exprimés /  
(POUR: 38 - CONTRE: 0 – ABSTENTION : 4 – René BORY – Valérie MASSON-COLOMBET  
BENVENUTO-DECHAUX Sonia – MONCHER Jean-Pierre),  
- **DECIDE** de :

- **S'OPPOSER** à cette nouvelle étape du démantèlement des services publics en milieu rural,
- **EXPRIMER** son inquiétude à l'annonce des fermetures des trésoreries et à une remise en cause de la séparation ordonnateur / comptable,
- **REAFFIRMER** l'importance d'une collaboration de proximité avec les services de la trésorerie et le trésorier pour les collectivités locales.

### **30- INFORMATION : Décisions prises dans le cadre des délégations au Président / au Bureau**

**30- Rapporteur** : Le **Président** : Xavier DELPY

En vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le Président doit rendre compte, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, des attributions qu'il exerce par délégation de celui-ci.

Vu la délibération du Conseil communautaire n° CCMVR20-07-28-10 visée par la Sous-Préfecture portant délégation d'attributions au profit de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° CCMVR20-07-28-10 visée par la Sous-Préfecture portant délégation d'attributions au profit du Bureau

#### **Décisions du Président 2020 (du 18-11-2020 au 07-12-2020)**

**N°DEC20201119-01 du 19/11/2020** : Portant signature de la modification de marche n°3 du marché de transport des élèves des écoles primaires situées sur le territoire de la CCMVR et de la classe « natation » des collèges du Monteil et de notre dame du Château au centre aquatique L'Ozen à Monistrol sur Loire pour l'année scolaire 2020/2021 ayant pour objet la modification de l'ensemble des plannings pour la durée du marché.

**N°DEC20201119-02 du 19/11/2020** : Convention droit de passage dans la parcelle n°581, section F sise Plafoury 43500 ST PAL DE CHALENCON pour pouvoir accéder au village des cabanes dans les arbres et arboretum

**N°DEC20201119-03 du 19/11/2020** : Accueil d'une stagiaire en bac professionnel Accueil Relation Clients et Usagers au Lycée Emmanuel Chabrier du 19 novembre 2020 au 16 décembre 2020 et du 11 janvier 2021 au 5 février 2021 + *prend acte fin de stage anticipé d'une stagiaire (décision N°DEC20201030\_01).*

**N°DEC20201120-01 du 20/11/2020** : Signature d'une convention de Partenariat pédagogique avec l'INSA DE Lyon (69)

**N°DEC20201126-01 du 26/11/2020** : Recrutement d'un adjoint technique contractuel pour remplacement du 30 novembre au 04 décembre 2020

**N°DEC20201130-01 du 30/11/2020** : Recrutement d'un adjoint technique contractuel pour remplacement du 7 au 14 décembre 2020

**N°DEC20201130-02 du 30/11/2020** : Portant signature de la modification de marché n°1 du marché relatif à la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage avec SG2A L'Hacienda ayant pour objet son ouverture exceptionnelle du 1er décembre au 15 décembre 2020 soit 2 007,20 € HT qui passe le montant du marché à 100 395,70 € HT soit 132 474,84 € TTC.

**N°DEC20201130-03 du 30/11/2020** : Recrutement d'un adjoint technique contractuel pour remplacement du 1er au 31 décembre 2020

**N°DEC20201201-01 du 01/12/2020** : Portant signature de la modification de marché n°1 du lot n°1 - Terrassement, du marché de travaux relatif à l'aménagement de l'extension de la zone d'activité Les Pins avec le groupement d'entreprises MOULIN SAS/BOUCHARDON SA/TREMA SARL dont le mandataire est l'entreprise MOULIN SAS - Le Rousset - 43600 Les Villettes pour un montant de 112 910 € HT passant le lot à 865 891 € ht soit 1 039 069,20 € TTC.

**N°DEC20201201-02 du 01/12/2020** : Portant signature de la modification de marché n°1 du lot 3 - Assurance des véhicules et auto mission du marché d'assurance ayant pour objet une majoration de 30% de la prime annuelle HT

**Décisions du Bureau 2020 (du 20 du 18-11-2020 au 08-12-2020)**

**N°BU-20-12-08-01 du 08/12/2020** : Immobilier d'entreprise : Attribution d'une subvention à la société AEP Group – St Pal de Mons de 7 500 € (projet de réaménagement d'un bâtiment de 2 400 m<sup>2</sup>. (Ancien bâtiment M2i Fayard)) sous réserve que le Département vote une subvention de 75 000 € pour ce même projet. Cette subvention sera versée au Département de la Haute-Loire qui versera le cumul de ces deux subventions à la société AEP GROUP sur justificatifs de dépenses. Une convention tripartite sera signée pour les modalités de versement entre le Département, la communauté de communes, et la société AEP GROUP.

Fin de la séance à 20h10.

Fait à Monistrol sur Loire, le 18 décembre 2020

Le Président, Xavier DELPY



Communauté de communes  
Marches du Velay / Rochebaron